

ARRÊTÉ N° 15 - SC/2025

FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE (CATÉGORIE A) - SESSION 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret N° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret N° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret N° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ;

Vu le décret N° 2020-301 du 23 mars 2020 fixant les règles d'organisation générale et les épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 modifié relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté N° 03-SC/2024 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (Catégorie A) - Session 2025,

Vu la Charte Régionale et la convention de mutualisation des coûts des Centres de gestion de la région Occitanie ;

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales ;

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 24 avril 2025 (le cachet de la poste faisant foi),

ARRÊTE :

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (Catégorie A) - Session 2025, organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie, est annexée au présent arrêté.

Elle contient 58 (cinquante-huit) noms.

Article 2 : L'épreuve d'admissibilité consistant en un examen du dossier fourni par le candidat au moment de son inscription, se déroulera à compter du 22 septembre 2025.

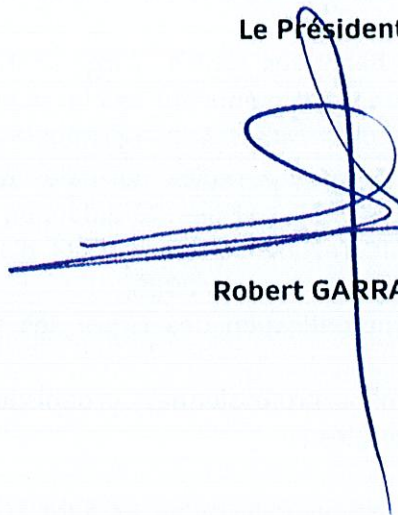
Article 3 : Les candidats sont invités à se conformer au règlement général des concours et examens organisés par le CDG66, téléchargeable sur le site internet www.cdg66.fr.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales et publiée par voie électronique sur le site du CDG66.

Article 5 : Le Président, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

PERPIGNAN, le **17 JUIN 2025**

Le Président,



Robert GARRABÉ

ANNEXE

Liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement au grade
d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (Catégorie A)

SESSION 2025

N° de Dossier	Nom	Prénom
35076	ALVES	Sarah
35036	ASTRUC	Clotilde
35070	AZNAR	Pauline
35055	BASTIANEL	Marjorie
35061	BENET	Marie
35066	BEUGNOT	Florence Aurélie
35056	BORNET	Maelle Sarah
35001	BOUGES	Léa
35068	BOUKABOUS	Barta
35072	BRUALLA	Emilie
35080	CABANIER	Muriel
35053	CARCASSONNE	Pauline
34672	CATHALA	Claire-Marie
35078	CHASTRES	Laila
35046	COSTEAUX	Marion
35038	COUSSINOX	Pauline
35069	CREPPY	Olivia
35077	CROS	Julie Marcelle Germaine
35039	DE NIGRO	Laetitia
35086	DETERPIGNY	Sybille
35082	FALGUEROLLES	François
35048	FEL	Karine
35051	FERNANDEZ	Eva
35065	GALAN	Élodie
35081	GARCIA	Muriel
35054	GAUBERT	Laury
34669	GIMENEZ	Anthony
35058	GLARDON	Elodie
35085	HABRI	Leila

Accusé de réception en préfecture
068-288800287-20250617-15SC2025-AR
Date de réception préfecture : 19/06/2025

N° de Dossier	Nom	Prénom
35003	HIRSCH	Mégane
35037	LADET	Clélia
35044	LAFFONT	Charlène
35050	LE NÉEL	Laura
35062	LESAGE	Lamyaa
35049	LOZANO	Laetitia
35047	MANDRAL	Pauline
35084	MARIE-BEDEIL	Catherine
35035	MASSIES-COLOGNI	Adélaïde
35042	MIGOLI	Deborah
35073	MOLLIET	Lydie
35052	MURAT	Anne-Sophie
35064	NIETGE	Laurie
34670	NOCERA	Emily
35067	PAGES	Laura
34673	PHILIP	Corinne
35040	POUCHADON	Marine
35063	POUX	Jordan
35002	PRADE	Victorien André
35075	QUENOT	Lucie
35057	RAJAUD CONCHESO	Agnes
35043	RAYMOND ARNOUX	Lindsay
34671	RICHARD	Kévin
35071	RUEL	Clémence
35045	SANJIVY	Shanti
35079	SERVIERE	Lola
35087	TERME	Marine
35083	TISSIE	Audrey
35088	ZENATI	Fanny

Liste arrêtée à 58 (cinquante-huit) candidats